



Arrêté municipal n°2022/128

OBJET : autorisation préalable d'enseigne à Kiloutou

Le Maire de la Commune de Druelle Balsac

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L581-3 et suivants

Vu le décret 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes

Vu le Règlement Local de Publicité intercommunal adopté par le Conseil de Rodez Agglomération le 12 décembre 2017, instaurant un règlement de publicité sur le territoire communal.

Vu la demande présentée par l'entreprise KILOUTOU représentée par Monsieur THABOURET Pascal – 1060 Rue des Routiers – 12510 DRUELLE BALSAC enregistrée en mairie le 11 juillet 2022, sous le numéro AP 012 090 22 A 0001.

Vu l'avis de Rodez Agglomération en date du 19 juillet 2022,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation préalable d'enseigne est accordée à KILOUTOU pour le projet décrit dans la demande susvisée, dans le respect des prescriptions suivantes : les enseignes bandeaux, façade Sud et Est, ne doivent pas dépasser le mur sur lequel elles sont apposées.

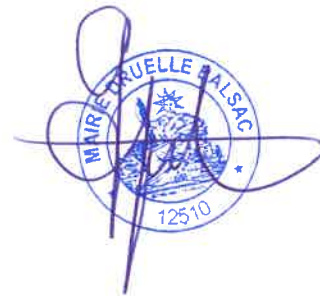
Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme appropriée.

A Druelle Balsac, le 21 juillet 2022

Le Maire,

Patrick GAYRARD,



M. Le Maire certifie que le présent acte a été
Télétransmis en Préfecture le : 26. JUL. 2022
Affiché le : ... 26. JUL. 2022

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Autorisation préalable d'enseigne à Kiloutou

.....
Date de décision: 21/07/2022

Date de réception de l'accusé 26/07/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022_128

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20220721-2022_128-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : autoris enseigne Kiloutou.pdf (99_AI-012-200064665-20220721-
2022_128-AI-1-1_1.pdf)